

JuriObs | Observatoire du Crédit et de l'Endettement

JuriObs n°2023/1 "Spéciale crédit à la consommation" La newsletter de la plateforme juridique de l'Observatoire

« [JuriObs](#) », la *plateforme juridique en ligne* de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

Gratuite et bilingue, elle rassemble des informations juridiques utiles pour la pratique quotidienne de tous les professionnels de la médiation de dettes amiable et judiciaire.

Pour découvrir JuriObs

Jurisprudence commentée pour vous ...

- [Philippe Carreau, 2023, « La prescription en matière de crédit à la consommation »](#)

Ce commentaire de Philippe Carreau fait le point sur la prescription en matière de crédit à la consommation (les règles communes, les délais, le point de départ du délai et les causes d'interruption et de suspension).

- [Dominique Blommaert et Prescillia Algrain, 2023, « De derde-medeplichtigheid van de niet-professionele verkoper aan de schending door de kredietnemer van het beding van eigendomsvoorbehoud ten gunste van de kredietgever »](#)

Le 6 août 2021, le juge de paix de Mol condamne un jeune couple, séparé, à payer le solde d'un crédit défaillant. Celui-ci était destiné à l'achat d'un véhicule. Il condamne également la maman de l'emprunteur qui l'a vendu malgré l'existence du financement. Dominique Blommaert et Prescillia Algrain font le point sur la tierce-complicité du vendeur non professionnel dans la violation par l'emprunteur de la clause de réserve de propriété.

Jurisprudence récente

- [J.P. Furnes, 14 juin 2022 \(R.G. 21A1073\)](#)

*1. Ouverture de crédit - Prescription - Reconnaissance de dette - Paiement volontaire interruptif de prescription.
2. Loi sur le crédit à la consommation - Devoir d'information active - But du crédit - Défaut de solvabilité - Sanction - Annulation du contrat.*

- [J.P. Halle, 7 juin 2022 \(R.G. 21A218\)](#)

Crédit dénoncé - Absence de clause résolutoire - Absence de conditions générales - Absence de tableau d'amortissement - Absence de décompte précis - Résiliation du contrat - Non - Restitution du véhicule - Non - Condamnation à notification de l'absence de défaut de paiement à la Centrale des crédits aux particuliers et levée de la saisie sur salaire – Astreinte.

- [J.P. Virton, 30 mai 2022 \(R.G. 20A248\)](#)

Ouverture de crédit - Capacité de contracter - Handicap intellectuel - Vice de consentement - Annulation - Non - Prescription - Délais (décennale et quinquennale) - Point de départ - Dates des échéances impayées - Pas de prescription - Sanctions civiles - Inertie du créancier - Intérêts moratoires - Réduction - Taux légal.

- [J.P. Anvers \(2^{ème} canton\), 20 mai 2022 \(R.G. 22A1845/2\)](#)

Prêt à tempérament - Crédit dénoncé - Clause résolutoire expresse - Clause pénale abusive - Réduction - Inaction fautive du créancier - Réduction des intérêts moratoires - Taux d'intérêts excessif - Réduction - TVA récupérable par le créancier.

- [J.P. Westerlo, 19 avril 2022 \(R.G. 21A1170\)](#)

Prêt à tempérament - Acte de cession de salaire - Montant non mentionné dans l'acte - Irrégularité - Rejet de la demande de validation de cession sur salaire.

- [J.P. Westerlo, 22 mars 2022 \(R.G. 21A1153\)](#)

Prêt à tempérament - Prescription - Délais - Capital - 10 ans - Intérêts - 5 ans - Interruption - Paiements volontaires - Prescription d'une partie des intérêts réclamés - Indemnité forfaitaire – Réduction.

- [J.P. Arlon, 2 mars 2022 \(R.G. 21A580\)](#)

Prêt à tempérament - Acte de cession et mise en gage de créances - Crédit dénoncé - Cession de rémunération - Opposition par l'administrateur de biens - Validation de cession - Contestation de la validité de la dénonciation - Article 499/12 ancien CC - Double notification à la personne protégée et à son administrateur - Non - Mise en demeure de nul effet - Poursuite de l'exécution normale du contrat.

- [J.P. Audenarde, 28 février 2022 \(R.G. 22A24\)](#)

Prêt à tempérament - Crédit dénoncé - Frais de justice - Mise à charge du débiteur uniquement si nécessaires à la signification d'un acte - Consultation FCA non obligatoire pour lancer citation.

- [J.P. Malines, 23 février 2022 \(R.G. 20A540\)](#)

1. Prêt à tempérament - Achat de véhicule - Codébiteurs solidaires - Prescription pour les intérêts – Non.
2. Divorce par consentement mutuel avec clause de reprise du véhicule et du prêt par M., intervenant forcé dans la procédure - M. admis en RCD - Déclaration tardive - Créancier présumé renoncé - Argument inopposable à la codébitrice non requérante en RCD - Condamnation de M. à indemniser Mme sur base des conventions de divorce.

- [J.P. Neufchâteau, 27 janvier 2022 \(R.G. 19A242\)](#)

Prêt à tempérament - Crédit dénoncé - Crédit à des fins principalement privées - Faillite du conjoint codébiteur - Effacement bénéficie au conjoint - Non - Obligation d'information - Information incomplète ou inexacte - Charge de la preuve incombe au client - Caractère abusif des intérêts et de la clause pénale - Non - Déduction TVA sur dépens.

- [J.P. Charleroi \(4^{ème} canton\), 7 janvier 2022 \(R.G. 20A3758/4\)](#)

Caution - Validation de cession - Prescription - Article 2262bis CC - Point de départ - Date de dénonciation - Cession sur rémunération - Absence d'opposition - Paiement volontaire - non - Interruption de la prescription - Non - Actionnement de la caution tardive - Exécution de bonne foi des conventions - Abus de droit du créancier - Article 1134 CC - Privation des intérêts de retard.

- [J.P. Liège \(3^{ème} canton\), 6 janvier 2022 \(R.G. 21A3261/3\)](#)

Ouvertures de crédit - Crédits dénoncés - Absence de rappels, mises en demeure ou poursuites judiciaires pendant 9 ans - Exécution de bonne foi - Limitation de son dommage par le créancier - Non - Suspension des intérêts un an après la dénonciation - Réduction du taux des intérêts moratoires.

- [J.P. Zaventem, 6 janvier 2022 \(R.G. 21A214\)](#)

1. Prêt à tempérament - Prescription - Interruption de la prescription - Paiements effectués par cession de rémunération - Paiements volontaires - Non - Pas d'interruption de la prescription - Demande prescrite.
2. Prescription - Action personnelle - Délai de 10 ans - Délai dépassé - Demande prescrite - Indemnités de procédure à charge de la demanderesse.

- [J.P. Léau, 23 septembre 2021 \(R.G. 21A119\)](#)

Crédit dénoncé - Cession de créance - Absence d'abus de droit fondé sur des Intérêts et frais usuraires - Termes et délais.

- [J.P. Mol-Geel \(1^{er} cant.\), 6 août 2021 \(R.G. 20A1441/1\)](#)

1. Contrat de financement d'un véhicule - Dénonciation - Qualification de l'engagement - Co-emprunteur solidaire - Demande de facilités de paiement sur plus de 25 ans - Refus.

2. Clause de réserve de propriété - Véhicule invendable - Vendu par la défenderesse en intervention forcée non contractante - Acheteur non identifié - Violation du contrat - Faute quasi-délictuelle - Demande de restitution sous astreinte - Non - Dommage consistant en la perte de la valeur du produit de la vente - Condamnation à des dommages et intérêts - Facilités de paiement - Mauvaise foi manifeste - Refus.

- [J.P. Alost, 13 juillet 2021 \(R.G. 21A301/2\)](#)

Prêt à tempérament - Codébiteurs solidaires - Acte de cession de créances - Crédit dénoncé - Clause résolutoire expresse - Validité de la résiliation - Analyse de solvabilité - Absence d'abus de droit - Respect du devoir d'information - Termes et délais.

- [J.P. Anvers \(3^{ème} canton\), 1 juillet 2021 \(R.G. 21A4091/3\)](#)

Prêt à tempérament - Crédit dénoncé - Loi Santkin - Article VII.106 CDE - Clause pénale abusive - Réduction sur base de l'article I.8, 22° CDE

- [J.P. Zandhoven, 22 juin 2021 \(R.G. 21A5\)](#)

Prêt à tempérament - Clause de réserve de propriété - Crédit dénoncé - Véhicule repris et vendu par le créancier - Demande d'autorisation de poursuivre le contrat et de restitution du véhicule - Divorce et Covid-19 - Absence de force majeure - Théorie de l'imprévision - Nouveau code civil non applicable en l'espèce - Absence d'abus de droit - Demande de restitution du véhicule impossible - Termes et délais.

Découvrez JuriObs !

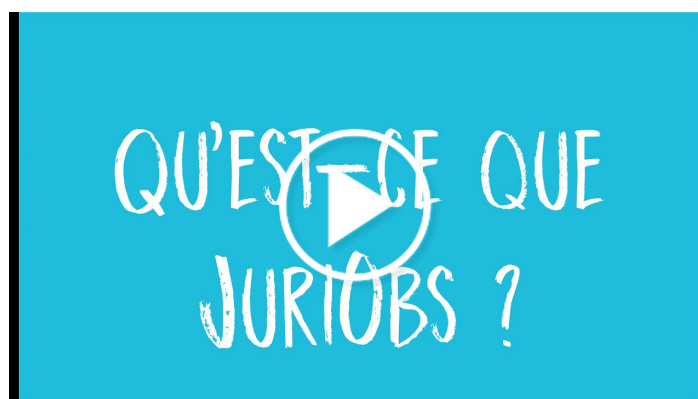
Retrouvez :

- **Trois thématiques** : le crédit à la consommation, le crédit hypothécaire et le règlement collectif de dettes ;
- La **législation** en vigueur via les sites officiels de nos instances législatives ;
- La **jurisprudence**, antérieure et récente, sélectionnée et rendue anonyme dans le strict respect des [normes RGPD](#) et téléchargeable en PDF ;
- Des **analyses et des commentaires** rédigés par les juristes de l'Observatoire, par des praticiens, des professeurs d'université, des avocats, des médiateurs de dettes, des magistrats et téléchargeables en PDF ;
- Des modèles de **requêtes** en règlement collectif de dettes disponibles en format modifiable.

Un moteur de recherche avancé et des mots-clés cliquables vous permettront d'orienter votre recherche pour la rendre efficace, rapide et facile.

Plusieurs fois par an, vous recevrez une newsletter reprenant les nouveautés importantes, les nouveaux commentaires et la jurisprudence récente.

Découvrez sans plus attendre « **JuriObs** », ce nouvel outil indispensable à votre pratique professionnelle quotidienne.



Observatoire du Crédit et de l'Endettement. Château de Cartier, Place du Perron, 38, 6030 Marchienne-au-Pont

Tél : 071/33.12.59 - Fax : 071/32.25.00

Mail général : info@observatoire-credit.be - Site : <http://www.observatoire-credit.be>

N°entr. : 0452.320.403 - RPM Hainaut (div.Charleroi) - IBAN : BE91 0682 4452 2576

[Unsubscribe from these emails](#)
[View and Update your Profile](#)
[Report this email as Junk](#)